



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 06/05/2025

FRANCE 2030 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « POLES TERRITORIAUX D'INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES »

Suite au Conseil national des territoires pour la culture, Rachida Dati, ministre de la Culture et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent l'ouverture de l'appel à projets « Pôles territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives » de France 2030. Après un premier appel à manifestation d'intérêt en octobre 2023 qui a permis d'identifier et d'accompagner 25 initiatives parmi 138 candidatures, cet appel à projets vise à soutenir des projets de mise en réseau des acteurs culturels, pour constituer des pôles territoriaux d'excellence capables d'accompagner les industries culturelles et créatives et d'accélérer la diffusion de l'innovation dans les territoires.

Un levier pour la transformation des écosystèmes culturels

Ce dispositif, qui s'adresse aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt comme aux autres porteurs de projets, a pour ambition de fédérer et de renforcer les dynamiques locales. Il soutient la structuration de pôles collaboratifs regroupant entreprises culturelles, structures de formation, associations, lieux de création et collectivités territoriales. Ce soutien contribuera à la mutualisation des moyens et à la coopération entre les acteurs des ICC, favorisant ainsi la compétitivité, l'innovation et la transition vers un modèle économique durable et responsable.

Des critères rigoureux et un financement performant

L'appel à projets, ouvert jusqu'au 15 octobre 2025 à 23h59 (heure de Paris), s'inscrit dans une démarche d'excellence et de rigueur. L'objectif est de soutenir à terme une quinzaine de pôles au plan national. Les projets seront évalués en fonction de la qualité de leur analyse territoriale, de la cohérence de leur plan d'action, de leur impact sur le plan local et de leur capacité à assurer leur viabilité économique. Un soutien financier pouvant aller jusqu'à 4 M€ – représentant jusqu'à 70 % du budget total dédié au déploiement – sera accordé afin de stimuler des projets à forte valeur ajoutée en termes de transformation culturelle, numérique et écologique.

Un calendrier ambitieux pour un déploiement pérenne

La phase de candidature de l'appel à projets démarre en mai 2025. Les porteurs de projets ont jusqu'au mois d'octobre 2025 pour déposer leur dossier en ligne, via la plateforme dédiée mise en place par la Banque des Territoires. La sélection des projets se fera ensuite selon un processus transparent et rigoureux, impliquant l'évaluation par des experts indépendants.

Ce dispositif est opéré pour le compte de l'Etat par la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). Il prévoit **une seule vague de dépôt**. Les candidatures doivent être adressées avant le **15 octobre 2025**.

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-france-2030-poles-territoriaux-icc>

Pour Rachida Dati, ministre de la Culture : « *Ce dispositif symbolise l'engagement du Gouvernement en faveur de la transformation durable de nos territoires, en mettant en réseau les acteurs et les savoir-faire de la Culture qui participent à l'économie, à la cohésion et au rayonnement de nos territoires. En soutenant ces initiatives structurantes, nous contribuons à l'émergence de pôles territoriaux d'excellence capables de façonner l'avenir de nos industries culturelles et créatives. Nous soutenons aussi la démarche des collectivités qui, en de nombreux points du territoire, font le pari du développement économique par la Culture.* »

Contacts presse :

Ministère de la Culture - service.presse@culture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) - antoine.pacquier@caissedesdepots.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

